

IVG dans la Constitution : des réactions rares mais courageuses

Le Sénat a voté mercredi 28 février l'inscription de l'IVG dans la Constitution en des termes identiques à ceux de l'Assemblée. Les réactions saluant ce vote "historique" se sont multipliées. Plusieurs personnalités ont néanmoins dénoncé courageusement une telle décision.

« Fierté immense », « une décision historique », « une avancée pour toutes les femmes », « un vote qui fait honneur à notre société »... Les réactions se sont multipliées sur les plateaux et les réseaux sociaux après le vote du Sénat ce mercredi 28 février en faveur d'une « liberté garantie » à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Tandis que le Parlement va se réunir en Congrès ce lundi à Versailles pour inscrire l'IVG dans la Constitution, d'autres personnalités ont aussi tenu à réagir pour dénoncer et s'inquiéter d'une telle décision.

« Rien ne justifiait cette disposition, comme l'affirmait d'ailleurs, clairement et fermement, le rapport de la sénatrice chargée de préparer le débat du Sénat », a rappelé avec force Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre, au lendemain du vote des sénateurs. « Quoi que l'on pense de la loi de 1975, il est frappant de voir comment une loi affirmant ouvrir une possibilité d'urgence a conduit à instaurer un prétendu droit fondamental, le verrou devenant cliquet, dans une dangereuse inversion des valeurs. Il faudra se rappeler cela au moment du débat sur la fin de vie. » Et de reprendre : « Une Constitution est faite pour fixer le socle de la vie commune d'une société. Une société qui constitutionnalise la culture de mort, qu'elle en ait conscience ou non, se fragilise elle-même en profondeur. »

Notre espérance et notre engagement, notre certitude, c'est que le respect aimant de la vie, en paroles et en actes, lui, ne se ringardisera jamais !

Poussant la réflexion plus loin, l'évêque s'interroge sur le vote des sénateurs et députés. « La plupart des parlementaires, prisonniers de l'air du temps, ont craint de se « ringardiser » par leur vote », reprend-t-il. « C'est plutôt l'absence d'enracinement qui démode rapidement : le discrédit de beaucoup de nos politiques le manifeste amplement. Notre espérance et notre engagement, notre certitude, c'est que le respect aimant de la vie, en paroles et en actes, lui, ne se ringardisera jamais ! »

« La mort semble plus protégée que la vie n'est encouragée », a dénoncé Mgr Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers, dans une tribune de *La Croix*. Et l'archevêque de rappeler : « Aujourd'hui comme hier, l'espérance comme la vie sont des sports de combat. Il ne s'agit pas de combattre contre les autres, mais contre soi-même et la tentation de baisser les bras, de ne plus croire l'action humaine porteuse de fruits. » « Il est où, le « il faut sauver des vies », refrain officiel pendant le covid ? » n a de son

côté interpellé Mgr Touvet, évêque coadjuteur du diocèse de Fréjus-Toulon « Quelle tristesse de voir tous ces retourneurs et retourneuses de veste qui naviguent à vue, sans conviction, selon les vents électoraux et les portefeuilles ministériels ! »

Apprenant « avec tristesse » le vote des sénateurs, la Conférence des évêques de France (CEF) a tenu à redire que « l'avortement, qui demeure une atteinte à la vie en son commencement, ne peut être vu sous le seul angle du droit des femmes ». Elle regrette que « le débat engagé n'ait pas évoqué les dispositifs d'aide à celles et ceux qui voudraient garder leur enfant. »

La fondation Jérôme Lejeune, connue pour son accompagnement des personnes porteuses de Trisomie 21, a quant à elle mis en garde contre la dérive eugéniste que vient accélérer la constitutionnalisation de l'IVG. « Aujourd'hui, 96% des enfants à naître trisomiques sont ainsi victimes de l'avortement. Dans une société qui prône l'inclusion et la fraternité, peut-on accepter que certains n'aient pas le droit de vivre à cause de leur génome ? », alerte-t-elle. « La constitutionnalisation de l'IVG est un geste qui nie la dignité inconditionnelle de la personne humaine. La liberté d'avorter est la liberté de donner la mort à un être humain. Nul ne peut le nier. C'est une aberration de l'inscrire dans la Constitution quelques années après y avoir inscrit l'interdiction de la peine de mort. »

Un texte loin d'être seulement symbolique

« L'inscription dans la Constitution ne serait pas seulement de l'ordre du symbole, elle donnerait un outil juridique pour mettre à mal la clause de conscience des soignants et pour repousser toujours plus les délais pour avorter », a réagi la Confédération nationale des Associations Familiales Catholiques dans sa chronique sur Radio Notre-Dame.

Président de la Marche pour la Vie, Nicolas Tardy-Joubert a de son côté salué sur X le « courage » des 50 sénateurs ayant voté contre le texte. « Merci aux 50 sénateurs courageux qui sauvent l'honneur de notre civilisation en votant contre ce projet inique & inutile », écrit-il. Le père Pierre Amar a lui aussi réagit sur X : « Le jour viendra où la lumière se fera sur cet angle mort de notre conscience collective » dit l'archevêque de Lyon, Mgr Olivier de Germay. D'ici là, nous vivons l'incohérence : appel au réarmement démographique et « en même temps » inscription de l'IVG dans la constitution. »

Témoignant régulièrement de l'espérance qui l'anime, le photographe Thibault Chourré a partagé là encore sur X son espérance : « Cette génération qui revient à l'Eglise sera la même qui abolira cette chose inhumaine. Tout passe, prenons courage! »

Source : Aletea